

L A M A I S O N



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION SAISONNIÈRE

Article 1 – Objet de la location

La présente location est consentie pour un usage de résidence secondaire à titre saisonnier, conformément à l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et aux dispositions du Code civil. Le contrat est réservé à l'usage exclusif de séjour en meublé de tourisme.

Il est expressément interdit d'utiliser les lieux à titre de résidence principale, professionnelle ou commerciale.

Article 2 – Durée du séjour

Le contrat est conclu pour une durée déterminée.

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 – Conclusion du contrat et paiement

Pour toute réservation effectuée à plus de 7 jours de la date d'arrivée, un acompte de 10 % est exigé ; le solde restant peut ensuite être réglé en une ou plusieurs fois jusqu'à 7 jours avant l'arrivée, date à laquelle il devient intégralement exigible. Pour toute réservation effectuée à 7 jours ou moins de l'arrivée, la totalité du montant du séjour est exigée immédiatement.

La réservation devient ferme et définitive après :

- validation du formulaire de réservation,
- acceptation des conditions générales et particulières,
- règlement de l'acompte ou du montant dû.

Le paiement de l'acompte et du solde du séjour s'effectue par carte bancaire via un lien de paiement sécurisé (Stripe), ou selon toute autre modalité expressément convenue par écrit entre les parties.

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée. À défaut de paiement du solde dans les délais impartis, le contrat est réputé résilié de plein droit aux torts du locataire et l'acompte versé reste acquis au propriétaire.

Article 4 – Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email avec accusé de réception).

– Plus de 30 jours avant l'arrivée : remboursement intégral des sommes versées. – Moins de 30 jours avant l'arrivée : l'intégralité des sommes versées reste acquise au propriétaire.

En cas de non-présentation dans les 24 heures suivant la date prévue d'arrivée, le contrat est annulé de plein droit et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de séjour écourté, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 5 – Annulation par le propriétaire

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles empêchant la mise à disposition du logement, le propriétaire rembourse l'intégralité des sommes versées.

Article 6 – Arrivée et formalités

L'arrivée s'effectue à la date et dans le créneau horaire indiqués au contrat.

Une pièce d'identité pourra être demandée à tous les voyageurs.

Les voyageurs étrangers (hors UE/EEE/Suisse) devront remplir une fiche individuelle de police conformément à la législation en vigueur.

Article 7 – État des lieux et ménage

Le logement est réputé en bon état à l'entrée du locataire.

Toute anomalie doit être signalée par écrit dans les 24 heures suivant l'arrivée.

Le ménage courant est à la charge du propriétaire.

Toute salissure anormale, usage non conforme ou non-respect des consignes de départ pourra donner lieu à une facturation supplémentaire.

Article 8 – Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie est exigé sous forme de préautorisation bancaire via la plateforme Stripe avant l'arrivée dans les lieux.

Cette préautorisation ne constitue pas un débit et n'est pas encaissée, sauf en cas de dégradations, de manquements contractuels ou de frais supplémentaires dûment justifiés.

Le montant du dépôt de garantie est précisé dans les conditions particulières. La préautorisation est levée automatiquement dans un délai maximal de 7 jours après le départ, sous réserve de l'absence de dommages constatés.

Article 9 – Utilisation des lieux

Le locataire s'engage à un usage paisible des lieux et au respect du voisinage et du règlement intérieur.

Il est responsable du comportement de l'ensemble des occupants du séjour.

Sont strictement interdits : fêtes, nuisances sonores, activités commerciales ou professionnelles sans autorisation écrite.

Toute infraction pourra entraîner la résiliation immédiate du contrat sans remboursement.

Article 10 – Capacité d'accueil

La capacité maximale est de 10 voyageurs (adultes et enfants), auxquels peuvent s'ajouter jusqu'à 2 bébés. Tout dépassement pourra entraîner le refus des personnes supplémentaires et la résiliation du contrat aux torts du locataire.

Article 11 – Animaux

Les animaux sont autorisés uniquement s'ils ont été déclarés lors de la réservation. Les animaux de compagnie sont acceptés dans la limite de 2 animaux par séjour. Un supplément de 50 € par animal et par séjour s'applique.

Les animaux doivent être tenus sous contrôle et ne peuvent être laissés seuls dans la propriété. Tout manquement pourra entraîner une retenue sur le dépôt de garantie ou une facturation complémentaire.

Article 12 – Assurance

Le locataire est responsable de tous les dommages causés durant le séjour.

Il est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile villégiature et d'en fournir une attestation sur demande.

Article 13 – Consommation d'énergie et charges

Les charges d'eau et d'électricité sont incluses pour un usage normal.

Toute consommation manifestement excessive pourra être refacturée sur la base des relevés du compteur Linky.

Article 14 – Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L121-21-8 du Code de la consommation, le locataire ne bénéficie pas du droit de rétractation.

Article 15 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut, le litige relèvera de la compétence du tribunal territorialement compétent.

Article 16 – Équipements et loisirs

Les équipements mis à disposition (piscine, salle d'escalade, installations extérieures...) sont utilisés sous l'entière responsabilité du locataire.

Piscine

La piscine est mise à disposition sans surveillance.

Les enfants doivent être impérativement surveillés par un adulte responsable. Le propriétaire ne saurait être tenu responsable en cas d'accident, blessure ou noyade résultant d'un défaut de surveillance ou d'une utilisation non conforme.

Salle d'escalade

L'utilisation est réservée aux personnes aptes physiquement et se fait sous leur entière responsabilité.

Les mineurs doivent être impérativement encadrés par un adulte responsable. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage.

Équipements bébé

Les équipements bébé sont fournis à titre gracieux et restent sous la responsabilité des parents ou accompagnants.

Article 17 – Frais de ménage

Un forfait ménage obligatoire est appliqué en fin de séjour, dont le montant figure dans les conditions particulières.

Article 18 – Fiche individuelle de police

Pour les voyageurs étrangers hors UE/EEE/Suisse, la fiche individuelle de police est obligatoire. Le refus de la remplir peut entraîner le refus de mise à disposition du logement.

Article 19 – Modalités de paiement et coordonnées bancaires

Le paiement s'effectue par carte bancaire via un lien sécurisé (Stripe).

À titre exceptionnel, et uniquement si un paiement par virement bancaire est expressément convenu par écrit entre les parties, les coordonnées bancaires du propriétaire pourront être communiquées. Aucun versement ne vaut confirmation de réservation sans accord écrit préalable du propriétaire.

Acceptation

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du locataire avant la réservation. La validation des conditions particulières vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.